

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL du 8 novembre 2014

Présents : Christian PAILLOUX, Sylvie BURLLOT, Thierry VALLEIX, Anne-Sophie BAGE, Maïté BARBECOT, Marie-Paule CHAZAL-COULON, Maria SENECAIRE, Odile VELLET, Jean-Luc MIOCHE, Arnaud LAPRA.

Excusés : Patrice LÉBOUCHARD (pouvoir à Christian PAILLOUX), Julien ADAMI (pouvoir à Maïté BARBECOT), Gérard GUITTARD (pouvoir à Marie-Paule CHAZAL), Guy GALLAIS (pouvoir à Thierry VALLEIX), Aurore PALLOT (pouvoir à Jean-Luc MIOCHE).

Secrétaire de séance : Arnaud LAPRA.

Ordre du jour :

- Point Communauté de Communes
- Point finances
- Décisions modificatives
- Délibération AVAP
- Délibération Taxe Aménagement
- Délibération A.D.S. (Autorisation du Droit du Sol)
- Délibération adhésion Pôle Santé Centre de Gestion
- Délibération A.S.A. (Autorisation Spéciale d'Absence)
- Délibération autorisation de signature vente administrative
- Questions diverses

Le dernier point à l'ordre du jour n'est pas questions diverses mais informations diverses.

1- Point Communauté de Communes :

La Communauté de Communes recrute en CDD une personne pour le service à domicile et une personne pour le portage de repas.

Christian Pailloux a été auditionné par le bureau d'étude suite à la visite du 18 octobre du Clos d'Issac. La restitution des auditions aura lieu en réunion de bureau le 17 novembre. La prochaine réunion de Conseil Communautaire est prévue le 8 décembre à 18h30 à Tallende. Il est rappelé que les réunions sont ouvertes aux élus et au public.

Nous avons été sollicités par Anne Tichit afin de mettre en place un partenariat entre la Commune et l'Office de Tourisme. Les personnes intéressées par la démarche doivent se signaler à Christian Pailloux. Une rencontre est prévue prochainement.

Une réunion sur l'utilisation de la Grange de Mai aura lieu mercredi 12 novembre à 10h. Maïté Barbecot signale que pour certaines activités scolaires ou périscolaires, l'école aimerait pouvoir disposer de la grange de Mai si elle est disponible.

Une réunion sur l'entretien des espaces verts intercommunaux a eu lieu. Pour ce qui nous concerne, nous sommes uniquement concernés par la zone de la Tourtelle. Les employés communaux réalisent l'entretien sur la zone de la Tourtelle. Le service est facturé à la Communauté de Communes. Le tarif va être réévalué. Celui passe de 250 € à 320 €.

Marie-Paule Chazal aimerait que la commission environnement/agriculture se recentre sur des questions plus stratégiques, par exemple en s'interrogeant sur les attentes des agriculteurs du territoire.

La commission Aménagement a travaillé sur le dossier de l'aide à l'habitat privé. Partant du constat que très peu d'aides ont été demandées, la commission a souhaité remettre l'offre à jour, en la mettant en cohérence avec les

dispositifs d'aides départementales. La proposition qui sera faite au prochain conseil communautaire s'articule autour de 3 dispositifs, qui devraient être mis en œuvre dès janvier s'ils sont approuvés :

- Aide à la création de logements locatifs conventionnés (un dispositif de ce type est déjà en vigueur)
- Aide à la rénovation thermique des logements (un dispositif de ce type est déjà en vigueur), possibilité de cumuler les différentes aides dans le cadre d'un protocole état-conseil général-communauté de communes
- Aide pour l'adaptation des logements à la perte d'autonomie

Dans les deux derniers cas, l'attribution de l'aide est conditionnée par un plafond de ressources.

Dans le cadre du CCAS, Maria SENECAIRE souligne que 17 personnes sont concernés par la perte d'autonomie et préconise que ces personnes soient contactées nominativement pour cette aide spécifique.

Un bilan des réalisations de logements sociaux a été présenté par la Communauté de communes. Les communes des Cheires (plus particulièrement celles qui bénéficient d'équipements publics et de commerces) sont appelées à réfléchir et proposer des projets de réalisation. Un nouvel appel à candidature va être lancé. Nous devons donc réfléchir à cette question, ce qui suppose que des biens fonciers publics ou privés à vendre soient identifiés.

Rappel du processus : les communes ont transféré la compétence sur le logement social à la communauté de communes. Le foncier peut être d'origine publique (commune, communauté de communes) ou privée. A priori, l'opération est confiée à un bailleur social, qui réalise les travaux et assure la gestion sur une période longue dans le cadre d'un bail emphytéotique. A défaut de bailleur social, la communauté de communes peut réaliser elle-même le projet, ce qui fut le cas de la dernière opération à Saint-Saturnin. La commune participe financièrement à l'opération via un fond de concours (pour Saint-Saturnin le montant à financer est de 18%).

Un agrandissement de l'aire de covoiturage de la jonchère est nécessaire, un projet est lancé. L'EPF SMAF va engager les actions pour acquérir la parcelle de terrain nécessaire à l'opération.

Dans le cadre de la petite enfance, une visite des crèches de Saint-Amant et Rouillas-Bas va être réalisée. La structure de Rouillas-Bas va être convertie en micro-crèche pour optimiser son fonctionnement, à savoir taux d'encadrement moindre.

2- Point finances par Marie-Paule Chazal :

Un état des lieux a été réalisé dans le cadre de la commission finances.

Quelques chiffres pour l'exercice 2014 en cours...

Fonctionnement (budget 643 240 €) :

Etat des dépenses : 514 317 €

Etat des recettes : 483 000 €

- le parc matériel roulant est vieux et occasionne de nombreux frais. Il va falloir remplacer le tracteur en 2015.
- une anomalie a été identifiée sur les appels de fond du SIVOS, elle va être traitée rapidement avec Dominique Chatras.
- Nous attendons toujours le versement d'environ 8000 € au titre du Fond Départemental de Péréquation.
- Nous avons perçu un rattrapage de redevance d'ERDF et GRDF : 2740 € au lieu de 700 €.
- La taxe additionnelle aux droits de mutation a un impact favorable : 20 103 € pour un budget prévu de 16 000 €.

Investissements (budget : 700 000 €)

Etat de dépenses : 277 956 €

Etat des recettes : 367 456 €

- Les dernières subventions pour les travaux de l'église ont été perçues.
- Travaux place des Razes : 190 000 € réglés + environ 100 000 € à régler

- Rénovation appartement à Chadrat : 24 000 €

Pour financer la deuxième tranche des travaux intitulé Pôle de Vie (place des Razes, place du 8 Mai et cour mairie), il est proposé de réaliser un nouvel emprunt de 65 000 €, au taux de 1.97 %. Le prêt est adopté à l'unanimité.

Anticipation du budget 2015 :

Les finances communales sont et restent saines. Les plus grosses difficultés pour la commune sont la trésorerie (besoin en fonds de roulement) et la capacité d'autofinancement. Les leviers d'action possibles sont la baisse des coûts de fonctionnement et/ou l'augmentation des recettes, donc de la fiscalité. La commune n'a quasiment aucun revenu d'exploitation.

Il est rappelé que les taux d'imposition communaux n'ont pas augmenté depuis 2004.

Il est rappelé également que le montant du fonds d'attribution de compensation de la communauté de communes (mis en place au moment où l'ancienne taxe professionnelle a été transférée à la communauté de communes) n'a jamais été réévalué depuis 2001. Ce point a été évoqué entre Christian Pailloux et le président de la communauté de communes. Christian rappelle que ce montant ne peut être revu qu'une fois par mandat. Sylvie Burlot précise que la dotation de l'état à la communauté de communes (DGF) est d'autant plus bonifiée que la compensation aux communes est faible. Donc la question est très technique et devra être étudiée dans le détail.

Nous devons anticiper une baisse des dotations de l'état (DGF), inconnue à ce jour. Après une baisse de 5000 € en 2014, on peut s'attendre à une nouvelle baisse au moins égale en 2015.

La reprise de la compétence en matière d'autorisation du droit des sols (autorisation de travaux) aura un impact budgétaire évalué à 7000 euros.

La réforme des rythmes scolaires aura un impact budgétaire de 20 000 euros pour une année pleine. Il n'est pas sûr que l'aide de l'état pour le 1er trimestre 2014-2015 soit versée en 2015.

A prévoir au budget investissement : poursuite des travaux d'aménagement de bourg (réfection des ruelles), programme de rénovation de la voirie communale, étude AVAP, étude PLU.

Une réflexion sur les taux d'imposition va être engagée, en s'appuyant sur les taux pratiqués dans les autres communes de la communauté de communes, ainsi que dans des communes comparables en Auvergne / en France.

NB : les charges de personnel de la commune représentent 36% des charges de fonctionnement, ce qui est inférieur aux moyennes départementale, régionale et nationale (43%).

3- Décisions modificatives :

- **Travaux en régie** : le budget prévoyait 5000 €, en pratique le montant des dépenses comprenant les matériaux et les frais de personnel s'élève à 20 336.56 €.

Il y a lieu de procéder au vote de crédits supplémentaires à savoir la somme de 15 336.56 € correspondant à la différence du montant budgété et celui réalisé qui se traduit par les opérations comptables suivantes :

- Section investissement :
Dépenses : 040-2138= + 15 336.56 €
Recettes : 021= + 15 336.56 €
 - Section de fonctionnement :
Dépenses : 023= + 15 336.56 €
Recettes : 042-722= + 15 33.56 €.
- Voté à l'unanimité.

- **Honoraires de maîtrise d'œuvre pour les travaux de l'église** : 15 774.76 €

Il y a lieu de virer les frais d'étude et d'insertion enregistrés aux comptes 2031 à la subdivision intéressée du compte d'immobilisation compte 23 car les travaux sont finis.

Ce qui se traduit par les opérations comptables suivantes :

- Section Investissement :
Dépenses : 041-2313 = + 15 774.76 €
Recettes : 041 – 2031 = + 15 774.76 €
Voté à l'unanimité.

● **Honoraires de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de bourg : 20 220.92 €**

Il y a lieu de virer également les frais d'étude du compte 2031 au compte 23, ce qui se traduit par les opérations comptables suivantes :

- Section Investissement :
Dépenses : 041-2313 = + 20 220.92 €
Recettes : 041 – 2031 = + 20 220.92 €
Voté à l'unanimité.

Ces opérations d'ordre comptable sur l'exercice 2014 permettront de récupérer la TVA sur la totalité de ces montants représentant un montant de 8 721 €.

4- Délibération AVAP :

Sylvie Burlot fait un résumé des différentes étapes. Les plis ont été remis le 10 octobre. La commission d'appels d'offre s'est réunie le 13 octobre pour vérifier la conformité des offres. Les 7 offres étaient conformes et ont donc été transmises à la DRAC, l'ABF, le CAUE et le Parc des Volcans. Une réunion de travail a eu lieu le 20 octobre (classement des offres à partir d'une grille présentant des critères) : étaient présents 2 élus et 2 habitants. 2 offres ont été pré-sélectionnées. L'offre placée en première position a également été placée en première position lors de la réunion du 23 octobre avec la DRAC, l'ABF, le CAUE et le Parc des Volcans. Il s'agit de l'offre du bureau d'étude Archipat à Lyon. Montant du devis : 29 070 €. Pour information, les devis reçus variaient de 25 800 à 43 430 €, avec une moyenne à 33 698 €.

Cette offre est soumise pour acceptation au conseil municipal. Adopté à l'unanimité.
L'offre d'Archipat sera transmise à tous les élus.

Une demande de subvention à la DRAC est déposée, pour un montant de 18 000 €.

Un courrier a été envoyé à d'autres partenaires financiers.

Suite à l'appel d'offre numérique, il est décidé de publier le résultat (pour un coût de 90 €), ce qui permettra de réduire le délai de recours de 6 mois à 1 mois.

5- Délibération Taxe Aménagement :

Jusqu'à maintenant, une délibération de 2011 instituait un taux de 3% pour une durée d'un an reconductible. Une délibération est nécessaire pour reconduire ce taux.

Délibération : le taux de 3% est reconduit, à l'unanimité.

6- Délibération A.D.S. (Autorisation du Droit du Sol) :

Il s'agit du transfert de la compétence pour les autorisations du droit des sols (autorisations d'urbanisme) de l'état vers les communautés de communes. Plusieurs scénarii ont été envisagés : compétence transférée à la Communauté de Communes des Cheires ou à un regroupement de communautés de communes. Dans tous les cas, ce transfert de compétences nécessite l'embauche d'instructeurs. Il est précisé que cette compétence est abandonnée par l'état sans compensation financière. La solution la plus économique en nombre d'instructeurs consiste à transférer la compétence au Grand Clermont. 5 instructeurs, 1 secrétariat, 1 chef de service. Total de 7 personnes. Coût total évalué à 7000 € pour la commune de Saint-Saturnin.

Cette proposition est votée à l'unanimité.

7- Délibération adhésion Pôle Santé Centre de Gestion :

Le Centre de Gestion met à disposition les compétences nécessaires pour garantir aux agents la santé et la sécurité, l'adaptation de leurs conditions de travail et le maintien dans l'emploi ou le reclassement pour ceux d'entre eux devenus inaptes.

Aujourd'hui, il propose de fusionner l'ensemble des services concernés pour constituer un véritable pôle santé.

Cette réorganisation implique de définir les modalités de financement de ce service unique et d'abandonner la tarification différenciée entre le service médecine et la prévention.

Il propose une nouvelle tarification pour les prestations reposant sur un montant forfaitaire par agent :

Option 1 : prestation complète y compris prévention et hygiène et sécurité : coût = 65 euros / agent (soit 520 euros /an)

Option 2 : uniquement prévention et hygiène et sécurité : coût = 15 euros / an (prestations à la demande : 1 heure =60 euros)

L'option 1 est retenue à l'unanimité

8- Délibération A.S.A. (Autorisation Spéciale d'Absence)

Actuellement rien ne régit les autorisations spéciales d'absence (exemples : mariage ou PACS, décès parents / beaux-parents, naissance, enfants malades...). Il est proposé de fixer des règles qui s'appliqueront à tous les employés communaux. Il est proposé d'appliquer les mêmes règles aux employés du SIVOS (à traiter avec le SIVOS).

Avant de délibérer sur ce sujet, il est proposé de bâtir une proposition en comparant avec les communes comparables, avec la communauté de communes, dans d'autres établissements publics et privés.

9- Délibération autorisation de signature vente administrative

Lors de l'achat du Clos d'Issac, la parcelle ZV22 lieu-dit Malassat a été rétrocédée à la commune. Les documents notariés doivent faire apparaître les noms des nouveaux élus. Proposition : Christian Pailloux maire et Sylvie Burlot adjointe.

Adopté à l'unanimité

Informations diverses

Christian Pailloux a rencontré Mr Courtet, de la fondation du patrimoine, en présence d'Emmanuel Pénicaud. Mr Courtet viendra à Saint-Saturnin pour réaliser un inventaire des bâtiments remarquables. La labellisation par la fondation du patrimoine ouvrira droit à une défiscalisation ou une subvention pour les propriétaires qui réalisent des travaux de rénovation (toiture, façades, menuiseries, ferronneries...). Un projet d'aide à la rénovation des façades, projet envisagé avec le conseil régional dans le cadre de l'opération "Cités Auvergnates de Caractère" pourrait ultérieurement se rajouter.

Mr Courtet a déjà proposé plusieurs dates en novembre pour effectuer cet inventaire. Il est nécessaire qu'il soit accompagné par des élus et membres des 3 commissions urbanisme, développement touristique et embellissement. Les associations Akose et Amis de Saint-Saturnin sont présentes dans ces commissions.

Suite à un premier contact avec le CAUE, Anne-Sophie Bage a sollicité Stéphane David (en charge des aménagements paysagers au CAUE) pour une réunion de travail avec le CAUE et le conseil général sur l'aménagement des traverses (sécurisation et embellissement). Il a accepté à condition de grouper plusieurs communes. Un contact a été pris avec Tallende, Saint-Amant-Tallende et Aydat. Les 3 villages sont intéressés mais à ce jour seul Saint-Amant a répondu, Tallende et Aydat vont être relancés.

Une demande de projet d'étude d'aménagement des traverses a été déposée au niveau du conseil général. Ce projet, s'il voit le jour, est à long terme. Il s'agit donc ici de voir avec le CAUE et le conseil général quels aménagements sont possibles à court terme pour concilier embellissement et sécurité. La question de l'état de santé de nos arbres, notamment allée des marronniers, sera posée.

Tous les élus ont reçu un exemplaire numérique du Plan d'Aménagement de Bourg réalisé par le cabinet Sycomore en 2011. C'est sur la base de ce document que les premiers travaux ont été réalisés autour de la mairie et de la place des Razes, également place Pignol à Chadrat. Ce document, très riche, devra faire l'objet de débats entre élus. Parmi les orientations proposées, lesquelles souhaitons-nous suivre ? Lesquelles souhaitons-nous amender ? Arnaud Lapra va organiser une réunion du conseil municipal sur ce sujet.

La commission embellissement propose de replanter les arbustes situés actuellement dans les bacs en béton le long des routes départementales. En effet, ces arbustes sont en mauvaises santé et devraient être plantés en pleine terre. Plusieurs lieux sont proposés : place des Razes, route de Champeix face au Clos d'Issac, en face du cimetière, au carrefour de la route de Chadrat avec RD213, dans le petit jardin public rue Noble. Il est également proposé d'installer dans ce petit jardin la table de pique-nique située actuellement près du dépôt communal, lieu présentant peu d'intérêt. A Chadrat, les arbustes peuvent être plantés en pleine terre.

L'utilité de maintenir des containers à ordures place du fond de ville devra être rediscutée. En effet, la présence de ces containers génère des dépôts "sauvages".

Les arbres de la place du 8 mai ont besoin d'être élagués. Au préalable, un diagnostic sur l'état de santé de ces arbres devra être effectué. Les arbres trop malades seront abattus. Deux entreprises vont être contactées.

Thierry Valleix a participé à 2 réunions sur la problématique zéro phyto avec Mario Branco. Dans le contexte zéro phyto, la meilleure arme contre les mauvaises herbes semble être la prévention en amont dans la phase de conception des aménagements. De ce point de vue, les aménagements récents sont loin d'être exemplaires. Les surfaces en pavé et en sable de Sermentizon posent un gros problème pour l'entretien par les employés communaux. Il faudra probablement accepter la présence de mauvaises herbes sur certaines zones.

Le "totem" de la rencontre des Saint-Saturnin a été décroché à cause des travaux d'aménagement près de la mairie. Il est proposé de réinstaller les panneaux sous le préau de la mairie.

Anne-Sophie Bage signale qu'un inventaire des panneaux touristiques est en cours, certains panneaux devront être remplacés. Des panneaux supplémentaires vont être installés. Un panneau situé dans le petit parc de l'Eglise (ancien cimetière) est dangereux.

Jean Luc Mioche signale qu'une réunion sur la vie économique des 2 villages a eu lieu. Un inventaire des activités économiques a été réalisé. Les acteurs vont être rencontrés. Christian Pailloux rencontrera les commerçants de Saint-Saturnin mercredi 12 novembre à 19h.

A ce jour, aucun local n'a été trouvé pour répondre à la demande de l'artisan qui nous a sollicité pour un atelier d'impression artisanale. Un appel aux propriétaires privés est lancé.

Maïté Barbecot annonce que la commission jeunesse a reçu un devis de 6 870 € pour la remise en état de l'aire de jeux. Un deuxième devis est attendu. Un devis va être demandé pour l'équipement du terrain de sport place des Razes .

Maria Sénétaire annonce que le repas des anciens aura lieu cette année à la Grange de Mai le 14 décembre. Le prestataire retenu est « Au gout du jour » domicilié à Saint Flour.

Ce repas est offert par le CCAS à tous les habitants âgés de 65 ans et plus. Les membres du CCAS participeront au repas, les élus sont conviés à l'apéritif.

Suite au groupement d'achat de gaz, Sylvie BURLLOT annonce qu'une économie de 20 % sera réalisée.

Christian fait part du gros problème de chauffage à l'école rencontré en milieu de semaine ainsi que le vol de la statuette à Chadrat vers le lavoir.

Arnaud Lapra signale qu'une réunion a eu lieu en octobre avec Pascal Bernard, responsable qualité de l'association des Plus Beaux Villages de France, et les membres des commissions urbanisme, embellissement, aménagements et développement touristique. L'association et la "marque" Plus Beaux Villages de France ont été

présentées. Les résultats de l'expertise de 2011 ont été présentés et expliqués. Nos plus gros "handicaps" sont l'état du bâti (façades) et les entrées de bourgs (zones pavillonnaires).

Prochain conseil municipal le 13 décembre, horaire à préciser.